

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers en exercice 15 Nombre de conseillers présents 12 Nombre de suffrages exprimés 12
Département <u>ORNE</u> Commune <u>MASSAY</u>	Séance du <u>06 avril 2023</u>

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Murielle Vougis, adjointe de l'exercice 2022 adressé par Monsieur Alain URBAIN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		75 933,45		249 098,09		325 031,54
Opérations de l'exercice	173 899,13	224 926,50	875 709,45	928 128,65	1055 608,58	1153 055,15
TOTAUX	173 899,13	300 859,95	875 709,45	1 177 226,74	1 055 608,58	1 478 086,69
Résultats de clôture Restes à réaliser		120 960,82		301 517,29		422 478,11
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		120 960,82		301 517,29		422 478,11
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5° _____

Ont signé au registre des délibérations : MM Adolphe BOUERS, LEBEU, BOUVOURS, FONTENY.

Messieurs MAILLY, BONNET, IMBAULT, LEFEVRE, PERURIER, PINGUET,
ROBERT.

Madame Françoise BOUERS

Secrétaire de la mairie

Pour expédition conforme
Le président,



Murielle BOUERS,
Secrétaire adjointe,
Secrétaire de séance.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

25 MAI 2023



(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».